Le Fonds mondial
De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
CCM-COTE D'IVOIRE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

LE PRESIDENT

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Date et Lieu : 27 juillet 2022 au siège du CCM-Côte d'Ivoire
Heure de début : 09 h 57 min Heure de Fin : 13 h 13 min
Présence Effective : 26 Personnes
Président de Séance : Dr. AMETHIER Solange
Quorum : 17 / 25

Nombre de Personnes du Secteur Public :	04
Nombre de Personnes du Secteur Privé :	02
Nombre de Personnes de la Société Civile :	07
Nombre de Personnes des Populations Clés :	02
Partenaires Bilatéraux / Multilatéraux :	02
Nombre de Personne des PR :	00
Equipe Pays du Fonds Mondial :	00
LFA :	00
Personnel Secrétariat Permanent CCM-CI :	08
Membres du Comité de Suivi Stratégique :	00
Autres membres du CCM-CI (suppléants – Invités) :	01

Préambule :

Dr. OUATTARA Sanga, Secrétaire Permanent a annoncé le quorum 17 sur 25, ce qui permet à l'Assemblée Générale de délibérer valablement.

Avant d'annoncer l'agenda de la rencontre, il a laissé toute la place à Dr. AMETHIER Solange pour son mot de bienvenue.

Mme la présidente a tenu à saluer tous les membres présents à cette AGE, malgré les agendas très chargés. Elle a ensuite situé le cadre de la rencontre.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour vise à soumettre à l'avis des membres du CCM-CI, un projet d'évolution du statut juridique du CCM-Côte d'Ivoire.

C'est tout en renouvelant ses remerciements aux membres de l'AG qu'elle a permis au Secrétaire permanant de poursuivre la session.

ORDRE DU JOUR

1- Présentation du processus de la reconnaissance des associations d'utilité publique
2- Les délibérations
3- Divers

Cet ordre du jour proposé à l'assistance n'a pas connu d'amendement. Il a donc été adopté à l'unanimité des membres présents.

Gestion des cas de conflit d'intérêt

Au nom de tous les partenaires techniques et financiers Dr. SOME de l'ONUSIDA a demandé à tous les membres présents de bien vouloir déclarer tout éventuel cas de conflit d'intérêt relatif à l'ordre du jour de la rencontre. Aucun cas de conflit d'intérêt n'a été déclaré conformément à l'ordre du jour de la réunion.

1. PRESENTATION DU PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UTILITE PUBLIQUE

Rappelons que ce thème a fait l'objet déchanges comme point à l'ordre du jour de l'AG du 18 mai 2022. Après un bref rappel du contenu de la session du 18 mai (Confère PV de ladite AG) fait par Dr. OUATTARA Sanga, Secrétaire Permanent du CCM-Côte d'Ivoire, l'accent a été mis sur la principale recommandation formulée par les membres de l'AG.

Ainsi au terme des échanges, les membres avaient convenu de ne pas se prononcer par vote sur le changement de statut, ce 18 mai, mais de continuer les recherches et la réflexion.

C'est dans ce contexte que le Secrétaire Permanent a procédé auprès des membres, suite à sa demande, à la collecte des résultats issues des différentes recherches et réflexions. Aucune information supplémentaire n'ayant été enregistrée, l'on a procédé au vote.

LES DELIBERATIONS

Le vote a donné les résultats suivants :

- « **POUR** » Initier le processus d'utilité publique : 16 membres sur 17 membres présents
- « **CONTRE** » Initier le processus d'utilité publique : 0 membres sur 17 membres présents
- « **ABSTENTION** » : 01 membre sur 17 membres présents

Les membres de l'Assemblée Générale ont donc décidé à la majorité des membres présents d'entamer la procédure pour la reconnaissance d'utilité publique

RECOMMANDATION

- Entamer la procédure de reconnaissance d'utilité publique

Divers
Aucun point de divers n'a été enregistré. Mme la présidente a réitéré ses remerciements à tous les membres de l'AG pour leurs riches contributions avant de mettre un terme à l'AGE en sa session du 27 juillet 2022.

Rédigé le : 28 juillet 2022 Par Mme N'GUESSAN

Pour l'Assemblée Générale ➔le Bureau Exécutif

Dr. AMETHIER Solange
Présidente du CCM-CI

Dr. BOGUIFO Charles
1er Vice-Président

Dr. KAMARA-ALLATIN
2ème Vice-Président

Mme SIDJE Léontine
Représentant les APASTP

Dr. Brigitte QUENUM
Représentant les PTF